

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Liste de personnes admissibles à agir comme membre
d'un comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** »)

Je, _____, soussigné(e), souhaite faire partie de la
liste de personnes admissibles à agir comme membre d'un comité de discipline de la Bourse.

Sous-paragraphe 4.602a)i) des Règles de la Bourse

1. a) Êtes-vous ou avez-vous été au cours des trois dernières années un membre du Comité Spécial ?

Oui

Non

- b) Si oui, veuillez indiquer votre date de départ :

Sous-paragraphe 4.602a)ii) des Règles de la Bourse

2. a) Êtes-vous ou avez-vous été au cours des trois dernières années un administrateur, un dirigeant ou un associé de la Bourse ou l'une de ses corporations ou entités affiliée ?

Oui

Non

- b) Si oui, veuillez indiquer votre rôle, votre date d'entrée en fonction et votre date de départ :

Sous-paragraphe 4.602a)iii) des Règles de la Bourse

3. a) Est-ce qu'un membre de votre famille immédiate (conjoint [ou conjoint de fait], père, mère, enfant, frère ou sœur, beau-père, belle-mère, gendre ou belle-fille, beau-frère, belle-sœur ou toute autre personne qui partage votre résidence) est ou a été au cours des trois dernières années un administrateur, un dirigeant ou un associé de la Bourse ou l'une de ses corporations ou entités affiliée ?

Oui

Non

- b) Si oui, veuillez indiquer le nom du membre de votre famille, son rôle, sa date d'entrée en fonction et sa date de départ, le cas échéant :

Sous-paragraphe 4.602a)iv) des Règles de la Bourse

4. a) Avez-vous reçu ou recevez-vous des honoraires de consultation, de conseil ou autres de la Bourse, exception faite d'une rémunération reçue en tant que membre du conseil d'administration ou que président ou vice-président à temps partiel du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration, ou de montants fixes versés à titre de rémunération différée pour des services antérieurs auprès de la Bourse si cette rémunération n'est pas subordonnée à la continuation du service ?

Oui

Non

- b) Si oui, veuillez préciser à qui les honoraires furent versés, s'il s'agit d'honoraires versés par la Bourse, la date du versement et les motifs du versement d'honoraires :

Sous-paragraphe 4.602a)v) des Règles de la Bourse/Articles 202 ou 203 du Code de procédure civile, RLRQ, c. C-25.01

5. a) Est-ce vous vous trouvez, à l'égard d'un employé de la Division de la Réglementation, dans l'une des situations décrites aux articles 202 ou 203 du Code de procédure civile (avec les adaptations nécessaires [voir Annexe ci-bas pour le libellé des articles]) ?

Oui

Non

b) Si oui, veuillez préciser :

Sous-paragraphe 4.602a)vi) des Règles de la Bourse

6. a) Avez-vous ou avez-vous eu un autre lien avec la Bourse, ou vous trouvez-vous dans une autre situation susceptible de susciter une crainte raisonnable de partialité ?

Oui

Non

b) Si oui, veuillez préciser :

Général

7. Si vous êtes un Avocat Qualifié (voir définition dans la circulaire), êtes-vous prêt(e) à occuper le rôle de président(e) lors d'une audition?

Oui

Non

8. Êtes-vous apte à participer à une audition, qu'elle se déroule en anglais ou en français?

Français

Anglais

Oui

Oui

Non

Non

9. Êtes-vous consentant à ce que toute audition à laquelle vous assistez soit enregistrée (son et image) via visioconférence ?

Oui

Non

ATTESTATION

Je, _____, déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets. De plus, je consens par la présente à ce que la Bourse utilise ces renseignements (ainsi que tout autre renseignement public) afin de faire toute vérification à mon sujet qu'elle juge pertinente, ainsi que de déterminer mon éligibilité à faire partie de la liste de personnes admissibles à agir comme membre d'un comité de discipline de la Bourse et dans l'affirmative, afin de former des panels du comité de discipline de temps à autres et à ce que la Bourse communique ces renseignements aux membres du Comité spécial de la Division de la réglementation de la Bourse.

Signature : _____

Date : _____

Annexe

Articles 202 ou 203 du Code de procédure civile, RLRQ, c. C-25.01

202. Peuvent être notamment considérés comme des motifs sérieux permettant de douter de l'impartialité du juge et de justifier sa récusation les cas suivants:

1° le juge est le conjoint d'une partie ou de son avocat, ou lui-même ou son conjoint est parent ou allié de l'une ou l'autre des parties ou de leurs avocats, jusqu'au quatrième degré inclusivement;

2° le juge est lui-même partie à une instance portant sur une question semblable à celle qu'il est appelé à décider;

3° le juge a déjà donné un conseil ou un avis sur le différend ou il en a précédemment connu comme arbitre ou médiateur;

4° le juge a agi comme représentant pour l'une des parties;

5° le juge est actionnaire ou dirigeant d'une personne morale ou membre d'une société ou d'une association ou d'un autre groupement sans personnalité juridique, partie au litige;

6° il existe un conflit grave entre le juge et l'une des parties ou son avocat ou des menaces ou des injures ont été exprimées entre eux pendant l'instance ou dans l'année qui a précédé la demande de récusation.

203. Le juge est inhabile et ne peut entendre une affaire si lui-même ou son conjoint y ont un intérêt.